



**DEMANDE D'INSCRIPTION / DÉROGATION**  
**POUR ELEVE NON RESIDENT DANS LA COMMUNE**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026**

ECOLE DEMANDÉE et CLASSE :

NOM et PRENOM de L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

NOM du RESPONSABLE LEGAL (père, mère, tuteur) :

ADRESSE :

- Enfant non scolarisé en 2024-2025.
- Enfant scolarisé en 2024-2025 à l'école de :

**MOTIF DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE**

(voir au dos la liste des justificatifs à joindre).

- Obligation professionnelle des parents ou tuteurs légaux

Lieu de travail :

du père :

de la mère :

- Santé de l'enfant

- Frère ou sœur en cours de scolarité :

Nom :

Ecole :

Classe :

Motif de scolarisation hors commune du frère ou de la sœur :

- Autre motif à préciser sur feuille séparée

**AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE**

**La commune de résidence s'engage à verser les frais de scolarisation définis par la commune d'accueil.**

- Favorable  Défavorable

Motif en cas de refus :

Fait à

,le

**JUSTIFICATIFS A FOURNIR**  
**POUR DEMANDE D'INSCRIPTION HORS COMMUNE DE RESIDENCE**

**Obligation professionnelle des parents ou tuteurs légaux :**

Le père et la mère doivent travailler en dehors de la commune de résidence et celle-ci ne doit pas disposer de possibilité de restauration ou de garde (vérification sera faite par l'administration)

**Joindre un certificat de travail du père et de la mère, établi par chaque employeur.**

**Raison de santé :**

La dérogation doit être justifiée par certificat médical attestant de l'hospitalisation fréquente OU de soins réguliers et prolongés dans la commune d'accueil.

Joindre un certificat médical établi par un médecin scolaire ou par un médecin assermenté.

**Frère ou sœur déjà scolarisé :**

Indiquer le motif de cette scolarisation au verso (convenance personnelle ou travail des parents ou raisons de santé ou absence d'école dans la commune de résidence).

**DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL**

Inscription autorisée

refusée

Motif du refus :

Fait à Montlieu La Garde, le